

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 novembre 2011 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est absent :

Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2011
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 5.0 Administration
 - 5.1 Dépôt des indicateurs de gestion
 - 5.2 Déclaration du greffier – participation des élus à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 2011-598 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel
 - 5.5 Adoption du calendrier des séances 2012
 - 5.6 Adoption du règlement numéro 2011-599 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection de rues, un emprunt ainsi qu'une taxe permettant le paiement dudit emprunt
 - 5.7 Avis de motion – Règlement numéro 2011-601 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2012
 - 5.8 Octroi d'un contrat – Vérification comptable
 - 5.9 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2010
 - 5.10 Publication du Rapport du Maire
 - 5.11 Adoption de politiques relativement à la santé et à la sécurité du travail
 - 5.12 Suspension d'un employé
 - 5.13 Adoption du règlement numéro 2011-600 modifiant des clauses de taxation de certains règlements d'emprunt
 - 5.14 Adoption de la politique et désignation d'un Conseiller responsable du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude

- 6.0 Urbanisme
- 7.0 Correspondance
- 8.0 Deuxième période de questions
- 9.0 Autres sujets
- 10.0 Levée de la séance

2011-11-160 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ l'ordre du jour tel que proposé en remplaçant l'item 5.9 par le suivant :

5.9 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-161 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2011 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 octobre 2011 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-162 3.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 novembre 2011 au montant de 326 734.14 \$ dont :

- 69 116.97 \$ sont des comptes à payer;
- 257 617.17 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.0 **ADMINISTRATION**

Dépôt de documents

5.1 **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION**

Tel que stipulé à l'article 4 de *l'arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux* (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1.3), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2010.

Dépôt de documents

5.2 **DÉCLARATION DU GREFFIER – PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (projet de loi 109, sanctionné le 2 décembre 2010), le greffier dépose un certificat, lequel déclare que les personnes suivantes ont suivi une formation sur l'éthique et la déontologie :

- Monsieur Jean-Pierre Nepveu
- Monsieur Roger Martel
- Monsieur Bruce Zikman
- Monsieur Jean-Jacques Desjardins
- Monsieur Michael Ray
- Monsieur Michel Gohier

Dépôt de documents

5.3 **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

2011-11-163

5.4 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-598 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 2011-598 a été donné à la séance du Conseil tenue le 16 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2011-598 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2011-598 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-164

5.5 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2012**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ADOpte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2012, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

| | | | |
|---------------|---------|-----------------|---------|
| Le 20 janvier | 19 h 30 | Le 20 juillet | 17 h 00 |
| Le 17 février | 19 h 30 | Le 17 août | 17 h 00 |
| Le 16 mars | 19 h 30 | Le 21 septembre | 19 h 30 |
| Le 20 avril | 19 h 30 | Le 19 octobre | 19 h 30 |
| Le 18 mai | 17 h 00 | Le 16 novembre | 19 h 30 |
| Le 15 juin | 17 h 00 | Le 14 décembre | 19 h 30 |

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

2011-11-165

5.6 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-599 VISANT À DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES, UN EMPRUNT AINSI QU'UNE TAXE PERMETTANT LE PAIEMENT DUDIT EMPRUNT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 2011-599 a été donné à la séance du Conseil tenue le 16 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2011-599 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2011-599 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection de rues, un emprunt ainsi qu'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

5.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-601 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Pierre Nepveu à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2011-601 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2012.

2011-11-166

5.8 **OCTROI D'UN CONTRAT – VÉRIFICATION COMPTABLE**

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Amyot Gélinas, comptables agréés, concernant la vérification comptable de l'exercice financier 2011 et datée du 8 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville peut, puisqu'il s'agit d'une dépense de moins de 25 000 \$, octroyer un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que ce service est offert au même prix que celui fixé pour la vérification comptable de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010, soit 11 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des services rendus par la firme Amyot Gélinas, comptables agréés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat à la firme Amyot Gélinas, comptables agréés, pour l'exécution du mandat de vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 de la Ville d'Estérel, au montant de 11 000 \$, toutes taxes en sus, conformément à l'offre de service datée du 8 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-167

5.9 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT que l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire a l'obligation de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville d'Estérel pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-168

5.10 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.1 que le texte du rapport du Maire sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution le texte peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

QUE le rapport du Maire soit envoyé par la poste à tous les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-169

5.11 **ADOPTION DE POLITIQUES RELATIVEMENT À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT que la santé et la sécurité des employés et du public sont une des valeurs fondamentales de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mettre en place différents moyens pour protéger la santé et la sécurité de tous;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à fournir tous les moyens nécessaires afin de prévenir les risques d'accident;

EXIGE que tout le personnel de la Ville, tous les sous-traitants, visiteurs et fournisseurs présents sur les lieux du travail respectent les lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité;

ADOPTE les politiques suivantes :

- Politique Comité de santé et de sécurité;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique du programme des mesures d'urgence;

DEMANDE à tout le personnel de la Ville de collaborer activement à l'application de ces politiques en identifiant les dangers présents dans leur milieu de travail et en informant les membres de la direction.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-170

5.12 **SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT que le directeur général a rencontré l'employé portant le matricule numéro 32-0004 afin de lui remettre une lettre de mesures disciplinaires;

CONSIDÉRANT la décision du directeur général de suspendre ledit employé pour une période de deux (2) jours, à savoir les 8 et 9 novembre 2011 et ce, sans traitement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE ET CONFIRME la décision prise par le directeur général de suspendre sans traitement l'employé identifié par le matricule numéro 32-0004 pour une période de deux (2) jours, soit les 8 et 9 novembre 2011 et ce, sans traitement.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-171

5.13 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-600 MODIFIANT DES CLAUSES DE TAXATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 2011-600 a été donné à la séance du Conseil tenue le 21 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro 2011-600 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2011-600 modifiant des clauses de taxation de certains règlements d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

2011-11-172

5.14 **ADOPTION DE LA POLITIQUE ET DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un Conseiller à titre de responsable de ladite politique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOpte la politique de contrôle interne et de gestion des risques de fraude, telle qu'annexée au livre des délibérations;

DÉSIGNE le Conseiller Monsieur Roger Martel à titre de Conseiller responsable du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

6.0 **URBANISME**

7.0 **CORRESPONDANCE**

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **AUTRES SUJETS**

2011-11-173

10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 07, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).